

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 3 NOVEMBRE 2020**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Délage

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

ASSISTÉ PAR TÉLÉPHONE Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil du 3 novembre est à huis clos avec les membres du Conseil et la Directrice générale, suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19 afin d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et citoyens de Délage.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 19 :41.

2020-11-CMD290 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Michel Guy appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2020

2 ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes et des chèques 256 931,89\$

- Factures payées : 167 126,20\$
- Chèques : 10171 à 10188
- Prélèvements automatiques : 2909 à 2923
- Factures à payer : 59 429,47\$
- Paies : 30 376,22\$

2.4 Présentation des états financiers comparatifs

2.5 Avis de motion – Règlement 555-ADM-2021, décrétant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2021

2.6 Avis de motion – Adoption du règlement 527-5-ADM-2021, modifiant le règlement 527-4-ADM-2019 concernant le traitement des élus

2.7 Avis de motion – Règlement 537-ADM-2021 code éthique et de déontologie des employés

2.8 CHGA – Proposition publicitaire «clé en main» pour l'année 2021 et 2022

2.9 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil 2021

2.10 Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Renouvellement de l'adhésion 2021

- 2.11 Adoption du budget 2021 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM)
- 2.12 Adoption du règlement d'emprunt 556-TRA-2020 – Réfection du tronçon # 56 du RIRL – Chemin Rivière Gatineau Nord et chemin de la Tour
- 2.13 MRC Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'appui, chasse à l'original
- 2.14 Amendement à la résolution 2020-01-CMD023 - Mandat à la Firme DHC Avocats – Matricule # 4939-81-8152, # 4939-91-5363
- 2.15 Avis de motion pour la modification du règlement 477-3-URB-2018, décrétant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
- 2.16 Avis de motion et présentation du règlement 556-ADM-2020, portant sur le programme d'accès à la propriété

3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5 TRANSPORT

- 5.1 Achat d'abat-poussières pour la saison 2021 avec l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)
- 5.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
- 5.3 Diminution de la limite de vitesse chemin Rivière Gatineau Nord

6 HYGIÈNE DU MILIEU

7 LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Paroisse l'Assomption – Contribution financière pour la fête d'Halloween
- 7.2 Embauche du Préposé à la patinoire

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Service de l'incendie – Soumissions pour l'achat d'un portable
- 8.2 Municipalité de Grand-Remous – Entente relative à la fourniture de sauvetage hors-route d'urgence

9 RAPPORT DE COMITÉS

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 CORRESPONDANCES

12 VARIA

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy, et appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19 :50.

2020-11-CMD291

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD292

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2020**

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Denis Brazeau et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés totalise 256 931,89\$ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques 256 931,89\$

- Factures payées : 167 126,20\$
- Chèques : 10171 à 10188
- Prélèvements automatiques : 2909 à 2923
- Factures à payer : 59 429,47\$
- Paies : 30 376,22\$

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Joanne Poulin
Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière

2020-11-CMD294 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé par la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT la nouvelle disposition introduite à l'article 176.4 du Code municipal par l'adoption de la Loi 122 (2017, c.13) visant le dépôt d'états comparatifs du budget;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal prend acte du dépôt des états comparatifs budgétaires pour la période se terminant le 31 décembre 2020 tel que présenté par la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Joanne Poulin.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD295 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 555-ADM-2021, DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021

Il est donné à la présente assemblée par la conseillère Michelle Briand un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, la modification du règlement concernant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2021 avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD296 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 527-5-ADM-2021, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 527-4-ADM-2019 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Il est donné à la présente assemblée par le conseiller Michel Guy un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, la modification du règlement concernant le traitement des élus avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD297 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 537-ADM-2021, CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Il est donné à la présente assemblée par la conseillère Michelle Briand un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, la modification du règlement concernant le code d'éthique des employés avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD298 CHGA – PROPOSITION PUBLICITAIRE «CLÉ EN MAIN» POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

CONSIDÉRANT que nous avons recourt à CHGA à de nombreuses reprises pour la diffusion de divers avis aux contribuables;

CONSIDÉRANT que la radio CHGA offre un forfait publicitaire qui représente des économies substantielles pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité adhère depuis plusieurs années à cette proposition clé en main qu'elle trouve avantageuse;

PAR CONSÉQUENCE, la Municipalité accepte la proposition clé en main de la radio CHGA de 1 650,00\$ (excluant les taxes) pour janvier 2021 et 1 650,00\$ (excluant les taxes) pour janvier 2022.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD299 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2021

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que le conseil doit établir le calendrier des séances du conseil annuellement;

EN CONSÉQUENCE le conseil accepte le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021, tel que présenté;

Janvier	Mardi	5 Janvier 2021
Février	Mardi	2 Février 2021
Mars	Mardi	3 Mars 2021
Avril	Mardi	6 Avril 2021
Mai	Mardi	4 Mai 2021
Juin	Mardi	1 Juin 2021
Juillet	Mardi	6 Juillet 2021
Août	Mardi	3 Août 2021
Septembre	Mardi	7 Septembre 2021
Octobre	Mardi	5 Octobre 2021
Novembre	Mardi	2 Novembre 2021
Décembre	Mardi	7 Décembre 2021

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD300 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2021

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la FQM depuis un bon nombre d'années;

CONSIDÉRANT les avantages d'adhérer à la Fédération québécoise des municipalités, tels que le fonds de défense des intérêts des municipalités, le congrès annuel, les programmes de formation et la représentation des municipalités auprès du ministère des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT que la municipalité utilise les services de la FQM dans sa gestion quotidienne comme source d'information;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal accepte le renouvellement de l'adhésion à la Fédération des municipalités du Québec de 1 775,13\$ (excluant les taxes).

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-11-CMD301 ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT DE MANIWAKI (RIAM)**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que l'article 603 du *Code municipal* stipule que le budget d'une régie intermunicipale doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT qu'elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2021;

EN CONSÉQUENCE, le conseil adopte le présent budget 2021 déposé par la RIAM au montant de 834 739 \$.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-11-CMD302 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 556-TRA-2020,
RÉFECTION DU TRONÇON # 56 DU RIRL – CHEMIN RIVIÈRE
GATINEAU NORD ET CHEMIN DE LA TOUR**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire des travaux de réfection sur le chemin Rivière Gatineau Nord le chemin de la Tour;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le dépôt du règlement a été fait lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une estimation préliminaire détaillée des coûts des travaux a été préparée par Joël Lacroix, ingénieur au Service de Génie Municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en date du 14 septembre 2020 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A»;

CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenu un accord de principe pour une aide financière dans le cadre du «Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local», une aide financière potentielle pouvant atteindre un maximum de 181 520\$ des coûts admissibles pour la réalisation du projet ainsi que le financement du réseau local (discrétionnaire du député) de 25 000\$ pour le chemin de la Tour; la Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) la somme de 61 420\$ ainsi qu'une affectation de l'excédent de 24 772\$;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions le 1^{er} octobre 2020 une analyse de la soumission la plus basse et sur l'admissibilité des travaux au Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local a été effectué, et il fut déterminé que 369 424 \$ incluant les taxes nettes, sont admissibles en vertu du programme, laquelle soumission fait partie intégrante du présent règlement comme annexes « B »;

CONSIDÉRANT que l'aide financière de ce programme est versée sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que l'aide financière de ce programme devait être de 95 % et que dû au changement du tronçon #54 pour le tronçon #56, le financement est beaucoup plus bas qu'il était prévu;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

D'ADOPTER le règlement d'emprunt 556-TRA-2020, règlement ayant pour objet de réfection du tronçon # 56 du RIRL, chemin Rivière Gatineau Nord et couvrant le chemin de la Tour, dans le cadre du programme d'accélération des investissements sur le réseau routier local et de l'aide financière discrétionnaire du député et autorisant un emprunt.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD303 MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE D’APPUI POUR LA CHASSE À L’ORIGNAL

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT la situation relativement aux barrages routiers déployés sur le territoire de la MRCVG dans le cadre de la chasse à l’orignal en septembre et octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu’il est impératif que la ministre de la Sécurité publique intervienne publiquement afin d’assumer son rôle de leader dans ce dossier pour que des orientations claires soient données aux autorités concernées afin d’éviter tout débordement, de part et d’autres;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique doit sans délai rencontrer les autorités et parties impliquées afin de prévoir l’adoption d’un Plan d’action, préalablement à toute autre situation similaire qui pourrait survenir;

CONSIDÉRANT qu’il en va de la sécurité de l’ensemble des citoyens et citoyennes de la Vallée-de-la-Gatineau, peu importe l’origine ou la nature des revendications;

DE DEMANDER à la ministre de la Sécurité publique M^{me} Geneviève Guilbault, d’intervenir publiquement afin que des orientations claires soient données aux autorités concernés suite aux revendications énoncés en septembre et octobre 2020 et ayant mené à des barrages routiers sur le territoire de la MRCVG;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d’impliquer le gouvernement fédéral pour la mise en place d’un Plan d’action dans ce dossier;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRCVG pour appui.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2020-11-CMD304 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2020-01-CMD023 – MANDAT À LA FIRME DHC AVOCAT – MATRICULE # 4939-81-8152, #4939-91-5363

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 28 janvier 2020, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2020-01-CMD023 intitulé «Autoriser la firme DHC Avocat de préparer et envoyer une mise en demeure»;

CONSIDÉRANT que Me Soucy demande que la résolution soit amendée pour être conforme à la cour;

CONSIDÉRANT la problématique concernant le respect du règlement sur la garde des animaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire donner le mandat à DHC Avocats de déposer des procédures en injonction pour faire respecter les règlements concernant la garde des animaux;

EN CONSÉQUENCE le conseil municipal de Délégation autorise la firme, DHC Avocats, de procéder à l’envoi desdits documents pour les matricules # 4939-81-8152 et # 4939-91-5363.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2020-11-CMD305 AVIS DE MOTION POUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT 477-3-URB-2018, DÉCRÉTANT LE CONSTITUTION D’UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L’ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Il est donné à la présente assemblée par la conseillère Michelle Briand un avis de motion à l’effet que sera présenté à une séance subséquente, la modification du règlement concernant le décret pour la constitution d’un fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques avec dispense de lecture.

Adoptée à l’unanimité.

2020-11-CMD306

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 556-ADM-2020, PORTANT SUR LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Il est donné à la présente assemblée par le conseiller Michel Guy un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, le règlement portant sur le programme d'accès à la propriété avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD307

ACHAT D'ABAT-POURSSIÈRE POUR LA SAISON 2021 AVEC L'UNION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Délage a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalité intéressées, un document d'appel d'offre pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussières pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT les articles 29.9.1 de la *Loi sur les citée et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que cela permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles. Le présent processus de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et / ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE la Municipalité de Délage confie, à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussières (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la municipalité pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la municipalité confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant fixé annuellement et précise dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD308 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que Transports Québec a versé une compensation de 365 512,00\$ pour l'entretien du réseau routier total pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de Délégation informe le Ministère des Transports Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD309 DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE PERMISE CHEMIN RIVIÈRE GATINEAU NORD

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une pétition concernant la vitesse à laquelle circulent les automobilistes sur le chemin Rivière Gatineau Nord;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer la sécurité des usagers de cette route;

CONSIDÉRANT que cette route est empruntée en auto, en camion, en tracteur, à vélo, à pied, les citoyens du chemin ont noté que la limite de vitesse était trop élevée pour ce secteur;

CONSIDÉRANT que les véhicules se stationnent en bordure de la route, la réduction du passage de cette voie empêche la circulation normale de deux voitures;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil autorisent la directrice générale de réduire la limite de vitesse de 10 Km à partir de la Route 107 jusqu'à la Rue Yvette, d'y installer des affiches démontrant la nouvelle limite et d'installer des avis de « Défense de stationner » du 208 chemin de la Rivière-Gatineau Nord jusqu'à la rue Yvette.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD310 PAROISSE L'ASSOMPTION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA FÊTE D'HALLLOWEEN

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

CONSIDÉRANT que malgré l'annonce du premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, qu'il sera possible pour les enfants de faire la traditionnelle tournée des friandises;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Délégation, par souci de sécurité et du bien-être de ses résidentes et résidents, elle ne tiendra sous aucune forme que ce soit des activités de distribution de bonbons d'Halloween sur son territoire;

CONSIDÉRANT le projet de la paroisse de l'Assomption qui consiste à distribuer des bonbons à tous les enfants dans les écoles sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal remet une contribution financière de 200,00\$ à la Paroisse de l'Assomption pour la distribution de friandises aux enfants le vendredi 30 octobre par les professeurs.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-07-CMD311 EMBAUCHE DU PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu.

ATTENDU qu'il est nécessaire d'embaucher un préposé à la patinoire – Poste saisonnier pour l'entretien, la réparation et réfection de la patinoire;

ATTENDU que le poste est un poste de remplacement pendant un congé indéfini;

ATTENDU que le poste de préposé à la patinoire est un poste saisonnier syndiqué;

ATTENDU qu'un appel de candidature a dûment été lancé;

ATTENDU que le poste de préposé à la patinoire saisonnier est de 40 heures par semaine et que le taux horaire est fixé selon l'échelle salariale tel que spécifié dans la convention collective;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil procèdent à l'embauche de Monsieur Steve Leclair au titre de préposé à la patinoire saisonnier qui est assujéti à une période de probation de six (6) mois ou d'un minimum de 1 596 heures à compter du 1^{er} décembre 2020 selon les besoins ou avant à la demande de la directrice générale;

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution

Adoptée à l'unanimité

2020-11-CMD312 SERVICE DE L'INCENDIE – SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'UN PORTABLE

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

CONSIDÉRANT que le service de l'incendie ne possède aucun portable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de doter chacun des services municipaux d'un portable servant d'outil de travail lors de rencontre ou réunion;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées auprès de fournisseurs informatiques locaux;

	Fournisseur	Inclusions	Montant (taxes exclues)
1	Informatique Sylvain Patry	Dell Latitude E6420 reconstitué; mémoire vive 8GB; graveur DVD; écran 14.1 pces; Win 10; Sac de transport; <u>1 an garanti</u> & main-d'œuvre (449,99\$); Eset Nod 32 1 utilisateur 3 ans 79,99\$; service 3 heures à 55,00\$; office 2019 licence à vie 129,99\$; anti-virus 3 ans; livraison incluse.	714,97 \$
2	Branchaud	Portable Asus 15.6 x 54 MAQC 448,00\$; office 365 189,99\$; démarrage installation et mise à jour 34,99\$, garantie un an pièce et main-d'œuvre; antivirus 29\$ pour un an. <i>* le portable n'est plus disponible. Ils en recevront d'autres en novembre sauf qu'on ne peut nous donner les détails de ces autres portables.</i>	701,98 \$
3	DL Solutions Informatiques	Lenovo ThinkPad E580; 4GB RAM – 500GB 849,00 Logiciels 319,00\$; Services 225\$; antivirus annuel 15 00\$.	1 394,10 \$

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal autorise l'achat d'un portable pour le service de l'incendie aux termes et conditions de la soumission # 1.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD313 MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SAUVETAGE HORS-ROUTE D'URGENCE

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grand-Remous a accepté, par sa résolution portant le numéro O-051020-226, la teneur d'un projet d'entente et d'entraide impliquant les interventions d'urgence hors-route;

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie ou toute personne désignée dûment autorisée à cette fin par la Municipalité de Déléage peut faire une demande d'assistance pour l'entraide des services offerts. De plus, un protocole d'appels peut être directement initié par la Municipalité de Déléage à la centrale d'appels;

QUE ladite entente entre en vigueur à sa signature et se renouvellera automatiquement à chacune des années à moins d'avis contraires écrites par l'une ou l'autre partie, trois (3) mois avant l'échéance;

ATTENDU que ce conseil autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière et Monsieur Raymond Morin, maire, à procéder à la signature de l'entente relative à la fourniture de sauvetage hors-route d'urgence avec la Municipalité de Grand-Remous pour et au nom de la Municipalité de Déléage.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-11-CMD314 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19 :50.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière